

SEMAINE DU BÉTON

CENTRE DE CONGRÈS DE SAINT-HYACINTHE

5 AU 9 FÉVRIER 2024

GUIDE DES EXPOSANTS



MONTAGE / DÉMONTAGE

	Date	Heure de début	Heure de fin
Montage	Mercredi 7 février 2024	14h00	16h00
Démontage	Jeudi 8 février 2024	20h00	21h00

ÉVÈNEMENT

Indiquez le titre de votre exposition, le nom de la salle ainsi que les plages horaires d'ouverture.

Salle Maskoutaine 6 à Foyer Ouest			
	Date	Heure de début	Heure de fin
Ouverture du salon des exposants	7 février 2024	16h30	20h00
5 à 7	7 février 2024	17h00	19h15
Exposition	8 février 2024	7h00	20h00
5 à 7	8 février 2024	17h00	20h00

QUAIS DE RÉCEPTION

Les quais de réception sont situés à droite de l'établissement et l'accès s'y fait par le stationnement des Galeries St-Hyacinthe. Informez-vous auprès de l'équipe de l'ABQ pour obtenir plus de précisions.

1325 rue Daniel-Johnson Ouest, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 8S4		
Numéro de quai	Accès	Utilisation
Quai 1	3' de hauteur	Réservé aux cubes et camions-remorques
Quai 2	3' de hauteur	Réservé aux cubes et camions-remorques
Quai 3	Au niveau du sol	Réservé aux petites voitures et camions

Le stationnement n'est pas permis aux quais de réception. Seuls le déchargement et le chargement sont autorisés et tout contrevenant verra son véhicule remorqué aux frais du propriétaire. La livraison et la cueillette de matériel sont interdites aux entrées principales du Centre de congrès même s'il ne s'agit que de petites boîtes. Toutes les marchandises doivent obligatoirement être livrées par le quai de réception.

STATIONNEMENT

Voitures

Le CCSTH met gratuitement à la disposition de ses invités plus de 700 espaces de stationnement à l'extérieur.

Véhicules lourds

Des ententes doivent être prises avec l'équipe de l'ABQ afin de stationner des véhicules lourds dans le stationnement extérieur du CCSTH.

RÉCEPTION DES MARCHANDISES

Tout exposant qui expédie son matériel au CCSTH et qui n'est pas sur place pour le recevoir comprend que son matériel sera automatiquement manutentionné par le personnel du CCSTH et que des frais, payables sur place, pourraient s'appliquer. Le CCSTH ne pourra être tenu responsable de bris ou de pertes des équipements reçus sans la présence du destinataire. **Indiquez** les éléments suivants sur l'envoi :

1325 rue Daniel-Johnson Ouest, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 8S4	
Nom de l'événement	Semaine du béton 2024- ABQ
Nom de la compagnie (exposant)	
Nom de la personne contact (exposant)	
Date d'arrivée	

Il est **impératif** que vous expédiez votre marchandise au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe et non au Sheraton Saint-Hyacinthe puisqu'il s'agit de quais de réception différents. Votre matériel doit être expédié au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe, 1325 rue Daniel-Johnson Ouest, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 8S4. Considérant l'espace d'entreposage restreint au CCSTH, nous demandons qu'**aucune livraison de matériel ne soit effectuée avant le jour de votre installation**. Des ententes peuvent être prises avec l'équipe de l'ABQ pour tout matériel devant absolument être livré plus tôt. Tout exposant doit repartir avec son propre matériel à la fin de l'événement jeudi le 8 février 2024. Le CCSTH ne pourra être tenu responsable de frais occasionnés par une compagnie de livraison ne retrouvant pas votre matériel.

SERVICE DE MESSAGERIE

Les exposants qui utilisent les services de messagerie tels FedEx, UPS, Purolator ou autres doivent s'assurer que les frais de douanes, taxes, etc. sont payés à l'avance. Toute marchandise expédiée « à percevoir » ne sera pas acceptée par le CCSTH.

Il est de la responsabilité des exposants de contacter les services de messagerie pour la récupération du matériel après l'événement. Les exposants doivent également apposer sur **toutes les boîtes** à expédier le « Bon de connaissance » du service de messagerie en question.

ENTREPOSAGE

Le CCSTH ne possède pas les espaces nécessaires pour l'entreposage de matériel. Il est de la responsabilité de l'exposant, du promoteur ou de l'organisateur de prévoir, à l'intérieur de son plan de salle, de l'espace pour entreposer son matériel. En aucun cas, les coffres de transport pourront être laissés dans les corridors de service. Le matériel non requis devra être entreposé à même les espaces loués ou retourné dans votre véhicule.

MANUTENTION

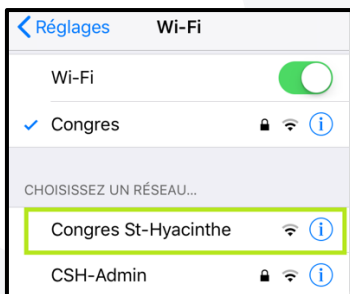
Le CCSTH n'offre pas le service manutention pour les exposants. Ces derniers doivent donc manutentionner eux-mêmes leurs équipements avec un chariot qui sera mis à leur disposition par le CCSTH. Le nombre de chariots est limité mais le personnel fera tout en son possible pour vous fournir l'équipement requis dans les meilleurs délais. Veuillez noter également qu'il est **interdit d'utiliser les chariots de bagages du Sheraton Saint-Hyacinthe** pour la manutention de votre matériel.

SERVICES AUDIOVISUELS, D'ACCROCHAGE ET D'ÉLECTRICITÉ

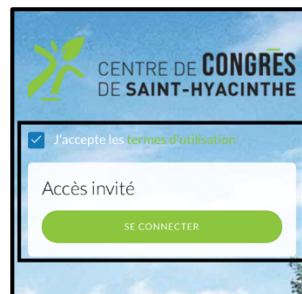
Le fournisseur technique officiel au CCSTH est LSM Ambicréateurs. Cette compagnie a l'exclusivité en ce qui a trait à l'accrochage, aux points d'ancrage ainsi qu'aux besoins en électricité supérieure au voltage des prises électriques standards. Les exposants doivent contacter obligatoirement l'équipe de l'ABQ pour réserver des besoins additionnels en termes d'électricité et d'audiovisuel. info@betonabq.org ou (450) 650-0930.

SERVICES INTERNET

Le CCSTH est fier de pouvoir mettre au service de tous ses clients un accès à internet haute vitesse sans fil tout à fait gratuitement, en offrant une couverture totale et sans frais des salles de réunion, d'expositions et des espaces publics. Aucun code n'est requis et la connexion se fait en deux étapes simples et faciles.



1. Dans les connexions offertes par votre appareil, sélectionnez le réseau « **Congres St-Hyacinthe** »



2. Cochez « J'accepte les termes et conditions » et cliquez sur **SE CONNECTER**

OBLIGATIONS ET RESTRICTIONS

L'exposant doit posséder ses propres assurances « responsabilité ». Le CCSTH et l'Association béton Québec n'assument aucune responsabilité pour les dommages corporels ou matériels y compris mais non de façon limitative, aux produits, stands, équipements ou décorations causés par le feu, l'eau et le vol, dans les lieux loués ou durant les déplacements dans le CCSTH et ce, qu'elle qu'en soit la cause. **Aucune porte ne permet d'isoler et sécuriser les kiosques situés dans le hall du Centre des congrès. Aucun surveillant du CCSTH ne sera dédié à la surveillance des kiosques.**

L'exposant ne doit, en aucun temps, obstruer les entrées principales, les couloirs, les ascenseurs, les foyers, les bornes interactives, les écrans de télévision, les issues de secours de l'établissement ou les autres salles du CCSTH sans autorisation au préalable. La présence d'animaux doit faire l'objet d'une approbation de la direction du CCSTH. Seuls les chiens d'assistance pour personnes handicapées sont autorisés sans restriction.

L'usage de ballons gonflés à l'hélium doit être préautorisé par l'ABQ. L'utilisation de confettis, de paillettes et d'appareils de cuisson est interdite.

Le CCSTH possède l'exclusivité de vente et de distribution de nourriture et de boisson à l'intérieur de l'établissement. **Aucune nourriture ou boisson ne peut être distribuée, vendue ou donnée aux visiteurs.** Des ententes peuvent être prises avec votre coordonnateur/coordonnatrice aux ventes à ce sujet.

COORDONNÉES DU PROMOTEUR

ASSOCIATION BÉTON QUÉBEC

520 rue D'Avaugour 2200 Boucherville, QC, J4B 0G6
Tél. 450 650-0930 ou 855 650-0930

PERSONNE RESSOURCE

Suzanne Lemay
slemay@betonabq.org ou info@betonabq.org